



SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LOIRE-ATLANTIQUE
Bâtiment F – Rue Roland GARROS – Parc du Bois Cesbron – CS 60125 – 44 701 Orvault cedex 01 -
☎ 02-51-80-45-70 - Fax 02 51 82 20 95

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU JEUDI 9 FEVRIER 2017

2017-03 MÉTHODE DE CALCUL DE L'INVENTAIRE COMPTABLE DANS LE PROCÈS-VERBAL DE MISE À DISPOSITION DES ICE

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 9 février, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 3 février 2017, s'est réuni dans les locaux du SYDELA, à Orvault (44), sous la présidence de Bernard CLOUET, Président en exercice.

Nombre de délégués en exercice : 24

Délégués présents : 14
Votants : 16

Titulaires présents :

Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson,
Monsieur Jacques LUCAS, délégué du collège électoral de Loire Divatte
Monsieur André GUIHARD, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis
Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval
Monsieur Serge HEAS, délégué du collège électoral du Castelbriantais
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué du collège électoral Sèvre, Maine et Goulaine
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la région de Nozay
Monsieur Jean-Pierre MAILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu

Titulaires absents :

Monsieur Patrick LEHOURS, délégué du collège électoral de Cœur Pays de Retz (excusé)
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la région de Blain (excusé)
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire (excusé)
Monsieur Joseph LAIGRE, délégué du collège électoral de Pornic (excusé)
Monsieur Pierre-André PERROUIN, délégué du collège électoral de Vallet (excusé)
Monsieur Gérard BARRIER, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis (excusé)
Monsieur David HEMION, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Yannis BEILLEVERT, délégué du collège électoral de la région de Machecoul
Madame Chantal PAILLUSSON, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire

Délégués suppléants présents et remplaçant un titulaire :

Madame Mireille HOLOWAN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Yves-Marie DELANOE, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire

Délégués suppléants présents

Monsieur Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Loïc MARCHESSEAU, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis

Départ en cours de séance

Monsieur Bernard LEBEAU, avant l'examen du projet de délibération 2017-01
Monsieur Patrick BERTIN, avant l'examen du projet de délibération 2017-02

Secrétaire de séance : Philippe MENUT

Affichage le 10 février 2017

2017-03 MÉTHODE DE CALCUL DE L'INVENTAIRE COMPTABLE DANS LE PROCÈS-VERBAL DE MISE À DISPOSITION DES ICE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1321-1, L.5211-5-III, L.5211-17 et L.5211-18-I ;

Le transfert de la compétence ICE doit être accompagné d'un procès-verbal de mise à disposition des biens. Au-delà des éléments juridiques, ce procès-verbal est composé d'un inventaire technique et d'un inventaire comptable.

L'inventaire comptable permet de valoriser le patrimoine ICE. Il doit être calculé à partir des coûts de fourreaux, des coûts de chambres et des coûts de tranchées.

Après en avoir délibéré, le comité décide, à l'unanimité :

- De valider une méthode de calcul pour cet inventaire comptable basée un coût moyen par type d'infrastructures.

Le Président,
Bernard CLOUET

